



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENTS NUMÉROS 389-2025, 390-2025, 392-2025, 393-2025 ET 394-2025

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 11 août 2025, le Conseil du Village d'Abercorn a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 389-2025 modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 233 afin de créer une affectation mixte à même l'affectation « Industrielle » et d'autoriser les résidences unifamiliales dans l'affectation « Résidentielle – maison mobile »
- Règlement numéro 390-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 234 afin, notamment, d'autoriser les allées de circulation en commun, de prescrire des conditions particulières dans la zone M-04, de remplacer la zone I-01 par la zone M-04, d'autoriser des usages résidentiels et commerciaux dans la zone M-04 et d'autoriser l'usage résidentiel et agricole avec élevage dans la zone R-01 (règlement de concordance aux fins d'assurer la conformité au règlement 389-2025)
- Règlement numéro 392-2025 modifiant le Règlement de lotissement numéro 341 afin de prescrire des normes de lotissement pour la zone M-04.
- Règlement numéro 393-2025 modifiant le Règlement sur les conditions d'émission du permis de construction numéro 237 afin d'exiger la desserte en aqueduc et égout pour les terrains situés dans certaines zones à l'intérieur du périmètre d'urbanisation
- Règlement numéro 394-2025 modifiant le Règlement no. 232 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir certaines interventions dans la zone M-04

L'objet de ces règlements est d'apporter des modifications au plan d'urbanisme et aux règlements de zonage, de lotissement, sur les conditions d'émission du permis de construction et sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ces règlements sont disponibles pour consultation sur le site Internet du Village au www.aberncorn.ca et à l'Hôtel de Ville d'Abercorn situé au 10, rue des Églises Ouest à Abercorn, durant les heures habituelles de bureau, soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 19 août 2025, date d'émission des certificats de conformité de la MRC Brome-Missisquoi.

Donné à Abercorn, le 26 août 2025

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier